

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 14 avril 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

#### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

#### DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1563/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2015.

Adopté

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1564/SSGC)

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2015.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1565/SSGC)**

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Réfection du débarcadère d'autobus (phase 1) et refileage des lampadaires à l'École polyvalente Saint-Jérôme;
8. Remplacement d'un escalier extérieur, réfection et remplacement de portes extérieures et autres travaux divers à l'école des Hauteurs;
9. Remplacement des fenêtres, rejointoiment de la maçonnerie et autres travaux divers à l'école Saint-Hermas;
10. Réfection de la maçonnerie (phase 3), de la marquise et de l'entrée électrique à l'école Dubois;
11. Questions diverses;
12. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**RÉFECTION DU DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS (PHASE 1) ET REFILEAGE DES LAMPADAIRES À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (RCE-1566/SRM)**

**ATTENDU QUE** la firme CIMA+, Partenaire de génie, a préparé les plans et devis pour soumissions;

**ATTENDU QUE** le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

**ATTENDU QUE** des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-032) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mars 2015, à 14 h;

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Les Excavations Gilles St-Onge inc., de Saint-Hippolyte, au montant forfaitaire de 279 663,59 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 23 mars 2015;

**ATTENDU** la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSE** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection du débarcadère d'autobus (phase 1) et refileage des lampadaires à l'École polyvalente Saint-Jérôme à l'entreprise Les Excavations Gilles St-Onge inc., de Saint-Hippolyte, au montant forfaitaire, de 279 663,59 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

**REPLACEMENT D'UN ESCALIER EXTÉRIEUR, RÉFECTION ET REMPLACEMENT DE PORTES EXTÉRIEURES ET AUTRES TRAVAUX DIVERS À L'ÉCOLE DES HAUTEURS (RCE-1567/SRM)**

ATTENDU QUE la firme Hébert Zurita Danis Smith, architectes, a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-034) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2015, à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Aluminium J. Clément inc., de Mont-Tremblant, au montant forfaitaire de 107 753 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 30 mars 2015;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M. Éric Filiatrault, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement d'un escalier extérieur, réfection et remplacement de portes extérieures et autres travaux divers à l'école des Hauteurs à l'entreprise Aluminium J. Clément inc., de Mont-Tremblant, au montant forfaitaire total 107 753 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000\$.

Adopté

**REPLACEMENT DES FENÊTRES, REJOINTOIEMENT DE LA MAÇONNERIE ET AUTRES TRAVAUX DIVERS À L'ÉCOLE SAINT-HERMAS (RCE-1568/SRM)**

ATTENDU QUE la firme Hébert Zurita Danis Smith, architectes, a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-036) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mars 2015, à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc., de Mirabel, au montant forfaitaire de 146 334 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 25 mars 2015;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des fenêtres, rejointoiement de la maçonnerie et autres travaux divers à l'école Saint-Hermas à l'entreprise Éliane Construction inc., de Mirabel, au montant forfaitaire de 146 334 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.

- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

**RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE (PHASE 3), DE LA MARQUISE ET DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE À L'ÉCOLE DUBOIS (RCE-1569/SRM)**

ATTENDU QUE la firme Steven Carey, architecte, a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-046) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 avril 2015, à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Macbec inc., de Saint-Eustache, au montant forfaitaire de 249 800 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 6 avril 2015;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de la maçonnerie (phase 3), de la marquise et de l'entrée électrique à l'école Dubois à l'entreprise Construction Macbec inc. de Saint-Eustache au montant forfaitaire total 249 800 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

**QUESTIONS DIVERSES**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1570/SSGC)**

M. Éric Filiatrault, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté

---

Président

---

Secrétaire